

# Le défilé de

# L'Actu



**EDITO** ..... 2

**AU NIVEAU INTERNATIONAL** ..... 3

Vu d'Europe – Santé mentale au travail : l'urgence d'une législation européenne ..... 3

Le gouvernement espagnol prêt à passer en force sur la réduction du temps de travail ..... 5

**AU NIVEAU NATIONAL** ..... 6

Compte personnel de formation : le gouvernement annonce la mise en place d'une « participation forfaitaire » dès 2024 ..... 6

JO 2024 : quelles sont les professions susceptibles de faire grève durant l'évènement ? .. 8

**AU NIVEAU REGIONAL** ..... 10

Pôle emploi devient France Travail : ce que ça change dans le Puy-de-Dôme ..... 10

Emploi : hôtellerie, restauration, animation... 400 postes de saisonniers à pourvoir au PAL dans l'Allier ..... 12



## EDITO

Chers lecteurs,

Dans ce défilé de l'actu de mars 2024, nous allons vous présenter des articles qui ont marqué le droit social lors de ces dernières semaines.

**Sur le plan international**, deux articles vont vous être présentés.

Le premier article, a été publié par Options dans le cadre de leur chronique européenne de fin février. L'article propose un tour d'Europe sur une situation préoccupante qui est celle de la santé mentale au travail. Il permet de mettre en lumière un sujet qui pourrait nécessiter une intervention législative européenne imminente.

Le second article a été publié le 2 février par Les Echos. Si en France les 35h sont la norme, ce n'est pas le cas partout en Europe. L'article est centré sur la situation espagnole, et notamment sur les discussions autour d'une réduction du temps de travail hebdomadaire de 40h à 37h d'ici à 2025.

**Sur le plan national**, deux articles sont mis à votre disposition.

Le premier article publié le 19 février par le journal Le Monde. Le compte personnel de formation qui grâce à une plateforme en ligne permet aux salariés de disposer d'un système de crédit en euros pour bénéficier de formations professionnelles. Il a été créé en 2014 et a connu des modifications depuis. Mais en 2024, celui-ci va évoluer avec une participation forfaitaire des salariés. Un changement qui semble, pour le ministère de l'économie, important dans le contexte actuel.

Le second article publié. Les Jeux Olympiques 2024, organisés à Paris dans moins de 6 mois, semblent être une « opportunité » pour certaines professions de faire entendre leur voix et faire grève. La SNCF, les pompiers, les urgentistes ou encore les policiers ont déjà déposé des préavis de grève ou évoqué la possibilité de faire grève pendant cette période particulière pour la France.

**Sur le plan local**, deux articles vous seront présentés.

Le premier article a été publié le 5 février 2024 par La Montagne. Celui-ci met en exergue les changements qu'importe l'arrivée de France Travail à la place de Pôle emploi. Que ce soit pour les chercheurs d'emploi ou les entreprises, cet article fait un rapide compte rendu des modifications dans le département du Puy-de-Dôme.

Le second article publié par France Info le 5 février 2024. Celui-ci permet aux lecteurs de prendre note de l'ouverture des candidatures de 400 contrats saisonniers pour la saison estivale au PAL. En difficulté pour recruter depuis quelques années, le parc met en place de nouvelles mesures pour rendre ces offres attractives.

# OPTIONS

au cœur  du social

## **Vu d'Europe – Santé mentale au travail : l'urgence d'une législation européenne**

*Publié fin février 2024*

*Par Nayla Glaise*

Alors que les tracteurs envahissaient Bruxelles, les eurodéputés devaient demander une relance des discussions sur la directive relative aux travailleurs des plateformes. De son côté, Eurocadres exige que le gouvernement allemand cesse de bloquer la directive sur le développement durable et le devoir de vigilance des entreprises.

Avec sa sa plateforme EndStress.eu et ses campagnes de sensibilisation, Eurocadres a commencé à militer en faveur d'une législation sur la santé et la sécurité au travail en 2019. On progresse aujourd'hui dans la mise en œuvre d'une initiative législative historique. La présidence belge a ainsi accueilli un événement de haut niveau intitulé « Santé mentale et travail ». Dans le prolongement du travail effectué sous les présidences suédoise et espagnole, cet événement a été l'occasion de présenter des arguments politiques, statistiques et académiques solides en faveur de normes minimales européennes.

Stress au travail : une préoccupation pour 4 cadres sur 5

Dans toute l'Europe, les travailleurs ont vu leur bien-être mental se dégrader fortement : 45 % d'entre eux se déclarent exposés à des facteurs de risque susceptibles de nuire à leur santé mentale ; un quart des travailleurs européens estiment que leur sécurité ou leur santé est menacée en raison de leur travail ; quatre cadres sur cinq se déclarent préoccupés par le stress lié au travail. L'allongement de la durée du travail, la réduction des salaires, le sous-financement des services publics, la baisse du niveau de vie et l'augmentation de la pauvreté ont contribué à cette dégradation de la santé mentale. Nous devons offrir aux travailleurs une protection par le biais d'une directive qui leur apportera une certitude juridique sur leur santé au travail : c'est pourquoi nous avons salué l'activité de la présidence belge au cours des dernières semaines.

La participation des syndicats a été constante tout au long de l'évènement, la Confédération européenne des syndicats (Ces) réclamant une directive. Sa secrétaire générale, Esther Lynch, a souligné qu'une « culture de la conduite sûre est rendue possible par la loi, et qu'il devrait en être de même pour la santé et la sécurité au travail et les risques psychosociaux ». Et ce, au grand dam des représentants des employeurs de BusinessEurope, Sgi Europe et SmeUnited qui participaient au panel. Malgré la présence d'un seul représentant des salariés dans ce panel, l'élan et les attitudes étaient clairement en faveur d'une législation européenne, BusinessEurope concédant même qu'il n'était « pas 100 % contre » une action allant au-delà des évaluations des risques sur le lieu de travail. Lors de la session intitulée « Façonner ensemble les lieux de travail dans le domaine de la santé », Adam Rogalewski, représentant de la Fédération

européenne de la Fonction publique (Epsu), a présenté les meilleures pratiques en matière de Rps au travail dans les hôpitaux et dans le secteur des soins de santé.

Dans ses remarques finales, la vice-Première ministre belge Petra De Sutter a souligné la nécessité d'une directive pour assurer des conditions de concurrence équitable dans l'ensemble de l'Ue, en veillant à ce que les États membres qui suivent les conseils d'experts et mettent en œuvre des changements ne soient pas sanctionnés pour cela. Le vice-Premier ministre Frank Vandenbroucke s'étant engagé à faire pression pour obtenir ce soutien politique lors du sommet de La Hulpe à la mi-avril 2024, l'ensemble des ministres belges se sont joints aux syndicats pour plaider en faveur de ce texte législatif crucial.

Après de nombreuses années de campagne, Eurocadres se félicite de l'initiative de personnalités politiques de premier plan pour garantir une protection égale de la santé mentale des travailleurs, quel que soit l'endroit où ils travaillent en Europe. Bien que nous soyons maintenant engagés dans une course contre la montre dans la perspective des élections européennes, nous continuerons à plaider pour que le nouveau collège de la Commission fasse de cette question une des priorités de l'agenda politique.

Chercheurs en Union Européenne : quelles conditions de travail ?

Ce mois-ci également, des chercheurs européens et des représentants syndicaux se sont rendus à Bucarest pour participer au premier atelier de notre projet sur les conditions de travail dans la recherche, dont le thème principal était « la mobilité et les opportunités de carrière ». Avec la contribution de nos collègues consultants de WMP, nos participants, principalement des chercheurs eux-mêmes, ont pris part à des sessions interactives, entrecoupées d'exemples de meilleures pratiques d'un point de vue européen et national.

Le projet, une demande de longue date des membres d'Eurocadres, est centré sur la nécessité de fournir des connaissances sur les politiques européennes relatives aux chercheurs, y compris l'Espace européen de la recherche, la Charte européenne du chercheur et le Code de conduite pour le recrutement des chercheurs.

Au cours du projet, nous chercherons à mettre en évidence certaines des priorités pour les chercheurs à travers l'Europe, dont beaucoup ne bénéficient pas de conditions de travail adéquates en dépit de leur rôle crucial dans nos sociétés. Eurocadres veillera à un certain nombre de points :

- la garantie de mobilité et de la reconnaissance des qualifications ;
- l'assurance d'opportunités de carrière pour les jeunes ;
- le respect de la diversité et de l'égalité entre les femmes et les hommes ;
- la protection des droits de propriété intellectuelle ;
- la nécessité de financements et d'investissements nécessaires à la prospérité du secteur.

Des interventions de chercheurs roumains, conjuguées à des activités de groupes de travail et une présentation de la législation européenne nous ont permis de passer de la collecte de données à l'établissement de faits. En outre, l'atelier a reçu la visite de représentants du ministère de l'Éducation et de la Recherche scientifique. Lors de son congrès de 2021, Eurocadres avait déjà adopté une motion de solidarité avec les chercheurs roumains. Et exprimé sa déception face à la faiblesse des investissements de ce ministère en matière de recherche et développement (0,18 % du Pib pour le secteur public). Notre prochain atelier se concentrera sur la manière dont nous pouvons apporter les changements nécessaires aux chercheurs dans toute l'Europe.

# Les Echos

## **Le gouvernement espagnol prêt à passer en force sur la réduction du temps de travail**

*Publié le 2 février  
Par Cécile Thibaud*

La ministre du Travail prévoit un passage des 40 heures actuelles à 37 heures et demie d'ici à 2025. Le patronat réclame en vain de laisser la question à la négociation collective, pour décider d'un rythme pertinent selon les entreprises et les secteurs.

Cap sur la semaine de 37 heures et demie en Espagne. C'est le grand objectif de la ministre du Travail, Yolanda Diaz, qui a tracé les lignes de ses priorités, en ouvrant, ce jeudi, les négociations sur la réduction du temps de travail avec le patronat et les syndicats.

Elle prévoit d'aller graduellement des 40 heures hebdomadaires actuelles à 37 h 30, avec une baisse en deux étapes : 38 h 30 dès cette année, puis 37 h 30 en 2025. « Sans réduction de salaire, insiste-t-elle. Pour avoir le temps de vivre, parce que nous sommes au premier quart du XXI<sup>e</sup> siècle et que la technologie le permet. »

Après le succès de sa réforme du travail qui, depuis deux ans, a permis d'assainir le marché de l'emploi en freinant les enchaînements de contrats courts, la ministre prétend poursuivre la tâche avec un dépoussiérage du Code du travail et la mise en route d'un futur « statut des travailleurs du XXI<sup>e</sup> siècle », mieux adapté aux réalités actuelles, dit-elle.

Indemnités de licenciement « réparatrices » :

Elle compte notamment défendre de nouvelles règles d'indemnités de licenciement « réparatrices », modulées en fonction de la fragilité du salarié et de ses possibilités de retrouver rapidement un emploi, selon son âge, sa formation ou le secteur concerné.

Parmi les dossiers à venir figurent aussi la participation des salariés aux décisions des entreprises, avec pour modèle la cogestion à l'allemande, ou encore une meilleure prévention des risques et de nouvelles aides à la conciliation. Au menu également, l'allongement des congés de naissance de seize à vingt semaines pour chacun des parents, ainsi que le droit à l'information des salariés face aux algorithmes et leur effet sur les conditions de travail.

# Le Monde

## **Compte personnel de formation : le gouvernement annonce la mise en place d'une « participation forfaitaire » dès 2024**

*Publié le 19 février 2024*

Créé en 2014, puis réformé en novembre 2019, le CPF permet aux salariés de disposer d'un système de crédit en euros pour bénéficier de formations professionnelles en passant par une plate-forme en ligne.

Au lendemain des annonces du ministre de l'économie, Bruno Le Maire, qui visent à dégager dix milliards d'économie, son ministre délégué chargé des comptes publics, Thomas Cazenave, a annoncé, lundi 19 février, la mise en place dès 2024 d'une participation forfaitaire des salariés au compte personnel de formation (CPF).

*« Cette participation forfaitaire va être mise en œuvre dès cette année, ce qui nous permettra de générer 200 millions d'euros d'économies sur un total de 2 milliards »,* a-t-il déclaré à la presse, évoquant une mesure *« juste »* et *« nécessaire »* dans un contexte difficile pour les finances publiques. Un décret en ce sens est prévu pour avril, a précisé le ministère de l'économie et des finances auprès de l'Agence France-Presse (AFP).

Créé en 2014, puis réformé en novembre 2019, le CPF permet aux salariés de disposer d'un système de crédit en euros pour bénéficier de formations professionnelles par le biais d'une plate-forme en ligne. En décembre 2022, le gouvernement avait déjà souhaité faire contribuer financièrement les salariés en formation, en déposant un amendement dans le projet de loi de finances pour 2023.

Le texte proposait *« d'instaurer une participation du titulaire, quel que soit le montant de droits disponible sur son compte »*. Mais le dépôt de cet amendement, en plein week-end, dans le cadre du budget qui avait été adopté par le recours à l'article 49 alinéa 3 de la Constitution, avait provoqué des tensions au sein du camp présidentiel, y compris chez l'ancienne ministre du travail, Muriel Pénicaud. Elle avait estimé que cet amendement constituait *« une erreur sociale et économique ; et donc, politique »*. Mais, depuis, le gouvernement n'avait pas publié de décret pour en préciser les modalités. Dans une interview au journal *l'Opinion* en septembre 2023, le ministre du travail, Olivier Dussopt, expliquait alors que ce sujet était *« moins urgent »*, mais qu'il restait *« toujours à l'étude »*.

Prévision de croissance revue à la baisse :

Cette annonce de M. Cazenave lundi s'inscrit dans le cadre des 10 milliards d'euros d'économies sur les finances publiques souhaités par M. Le Maire. Invité du journal télévisé de 20 heures sur TF1 dimanche soir, le ministre de l'économie annoncé une révision à la baisse

des prévisions de croissance de la France pour 2024, de 1,4 à 1 %, impliquant un « *effort immédiat de 10 milliards d'euros d'économies* ».

M. Le Maire s'est engagé « *comme depuis sept ans* » à ne pas augmenter les impôts. La moitié des économies proviendra, selon lui, d'une baisse des « *dépenses de fonctionnement de tous les ministères* », qui devront donc resserrer leur budget d'« *énergie, [de] mobilier, [d']achats* ». L'exécutif compte récupérer les 5 milliards d'euros restants sur les « *politiques publiques* », en réduisant notamment « *de près d'un milliard d'euros le montant de l'aide publique au développement* » et d'un autre milliard MaPrimeRénov', le dispositif d'aide aux travaux d'économie d'énergie.

Bruno Le Maire a évoqué une troisième source d'économies : « *Les opérateurs de l'Etat, toutes les institutions qui peuvent dépendre de l'Etat, [qui vont] contribuer à hauteur de quelques dizaines de millions d'euros, pour que les opérateurs de l'Etat fassent une économie collective d'un milliard d'euros* ».



# Capital

## JO 2024 : quelles sont les professions susceptibles de faire grève durant l'évènement ?

Publié le 20 février 2024

Par Marie Bouissieren

À moins de six mois des Jeux olympiques de Paris 2024, certains secteurs menacent de faire grève pendant toute la durée de l'évènement. Mais quelles professions sont concernées ? Explications.

J-157 avant le grand jour. Dans à peine plus de cinq mois, la capitale française va accueillir le plus grand événement sportif de son histoire : les Jeux olympiques et paralympiques d'été. Et plus que jamais, les syndicats de divers secteurs et entreprises comptent bien s'allier pour faire grève et ainsi profiter du coup de projecteur sur Paris pour se faire entendre. Pour l'heure, seuls un syndicat de la RATP et un des pompiers ont déposé un préavis de grève pour la période des JO. Mais ils risquent d'être bien plus nombreux que ça d'ici cet été.

Comme le révèle Franceinfo, à la SNCF, les syndicats entendent mettre la pression avec plusieurs mouvements de grève jusqu'aux JO. Les contrôleurs ont d'ailleurs déjà fait grève en pleines vacances scolaires le week-end dernier. Les aiguilleurs sont à leur tour appelés à cesser le travail du vendredi 23 au samedi 24 février, toujours en période de vacances scolaires. Les agents ont des revendications similaires : de meilleures rémunérations et de meilleures conditions de travail. De son côté, la CGT-RATP, premier syndicat du transporteur public parisien, a d'ores et déjà déposé un préavis de grève jusqu'à la fin des Jeux paralympiques, depuis le 5 février dernier et jusqu'au 9 septembre prochain. Pour autant, ce préavis longue durée ne signifie pas qu'il y aura forcément une grève, mais permet à la CGT de « *mettre la pression sur la direction en pleines négociations salariales pour obtenir d'éventuelles primes en vue de l'été* ».

Une « grève du zèle » pour les urgentistes :

Le personnel de la très célèbre tour Eiffel, lui, est aussi d'ores et déjà en grève depuis ce lundi 19 février. La CGT et FO (Force ouvrière) dénoncent la « *mauvaise gestion financière de la Mairie de Paris* ». En cause : la Ville a décidé d'augmenter la redevance annuelle du monument de 16 millions à 50 millions d'euros par an, en tablant sur la hausse du nombre de visiteurs en raison des Jeux olympiques. Depuis le mois de décembre, les grévistes assurent que le monument parisien sera « *fermé pendant la période des Jeux olympiques* » si la Ville refuse « *de revoir son modèle de gestion irréaliste* ».

Les urgentistes aussi prévoient des mouvements de grève. En effet, les hôpitaux vont significativement être confrontés à un afflux de touristes cet été, privant ainsi les soignants de leurs congés. Selon nos confrères, Patrick Pelloux, président de l'Association des médecins urgentistes de France, appelle à une « grève du zèle ». « *On ne veut pas paralyser les JO, mais on ne rendra pas nos plannings tant qu'on ne saura pas comment on sera rémunérés, et si cette rémunération est bien égalitaire pour toutes celles et tous ceux qui travaillent à ce moment* »,

a-t-il indiqué. Une prime est promise aux soignants mobilisés, mais son montant varie entre les infirmiers et les médecins.

# LA MONTAGNE

## **Pôle emploi devient France Travail : ce que ça change dans le Puy-de-Dôme**

*Publié le 5 février 2024*

*Par Cécile Bergognoux*

Depuis le 1er janvier 2024, Pôle Emploi est devenu France Travail. En quoi cette évolution impacte-t-elle les demandeurs d'emplois et les entreprises du Puy-de-Dôme ?

Si vous disiez encore ANPE pour Agence nationale pour l'emploi (1967-2008), oubliez Pôle emploi (2008-2023) et passez directement à France Travail.

En effet, au 1er janvier 2024, en application de la loi pour le plein-emploi, Pôle emploi a évolué et est devenu France Travail. Pourtant, toutes les agences du Puy-de-Dôme s'appellent encore Pôle emploi, tout comme le site Internet, dont on annonce « la modification technique » pour très prochainement.

Outre ce changement de nom qui n'apparaît donc pas encore dans la signalétique, qu'est-ce qui va changer... « progressivement », promet France Travail.

Si vous êtes demandeurs d'emploi :

Toutes les personnes en recherche d'emploi seront inscrites à France Travail. Non seulement ceux qui la demandent, mais aussi, en 2025, tous les allocataires du RSA ainsi que leur partenaire ou conjoint, les jeunes inscrits auprès des Missions locales à la recherche d'un emploi et les personnes en situation de handicap accompagnées par Cap emploi. Pour mieux adapter l'accompagnement, votre conseiller pourra être de France Travail, mais aussi des Missions locales ou du Conseil départemental. Un diagnostic approfondi de votre situation devra être réalisé et chaque personne signera un contrat d'engagement élaboré en fonction de ses besoins et qui devra être actualisé régulièrement.

Par ailleurs, des mesures en direction des travailleurs en situation de handicap sont prévues pour améliorer leur accès à l'emploi.

Si vous êtes une entreprise :

L'ambition est d'offrir un accompagnement personnalisé et de proximité aux entreprises pour leurs recrutements, quelle que soit leur taille et notamment pour les TPE-PME. Pour ce faire, les conseillers entreprises de France Travail et ceux de ses partenaires de l'emploi dans les territoires « iront davantage à la rencontre des entreprises pour identifier leurs besoins en recrutement et leur proposer un accompagnement adapté ».

Les entreprises pourront faire connaître leurs besoins de recrutement sur une plateforme unique de dépôt des offres permettant à tous les acteurs du service public de l'emploi d'en avoir connaissance. Par ailleurs, les entreprises seront accompagnées pour faire connaître leurs métiers sur les territoires et développer ainsi leur attractivité. Et enfin, l'engagement des entreprises pour développer une approche inclusive de leurs recrutements sera soutenu afin de s'ouvrir à tous les profils.

Ce qui ne change pas :

Les conditions d'accueil restent les mêmes, l'allocation-chômage est versée dans les mêmes conditions qu'aujourd'hui, les conditions d'actualisation sont identiques et les offres d'emploi restent disponibles en ligne. Pour les entreprises, le compte entreprise reste identique et les services comme Immersion facilitée, Mes Aides à l'Embauche restent accessibles.

# franceinfo:

## **Emploi : hôtellerie, restauration, animation... 400 postes de saisonniers à pourvoir au PAL dans l'Allier**

*Publié le 5 février 2024*

*Par Mélanie Philips*

Chaque année, avant que la saison commence, le PAL, le parc qui compte 31 attractions et plus de 1 000 animaux sauvages dans l'Allier, lance sa campagne de recrutement saisonnier. Hôtellerie, restauration, animation, opérateur d'attraction... il y en a pour tous les goûts.

Nouvelles attractions, nouveau restaurant et... nouvelle campagne de recrutement ! Le PAL, situé à Saint-Pourçain-sur-Besbre, dans l'Allier, recrute près de 400 saisonniers dans les secteurs de l'hôtellerie, de la restauration, en tant qu'opérateur d'attraction ou encore dans les boutiques du parc. Certains commenceront avant la réouverture du 13 avril, d'autres au plus fort de la saison, cet été.

Des personnes motivées plutôt que qualifiées

"L'objectif est de trouver des gens motivés, qui ne sont pas forcément spécialisés ni qualifiés", explique Arnaud Bennet, président du PAL. Le message mis à l'honneur cette année est plutôt clair : le savoir-être plutôt que le savoir-faire. Leur expérience leur a montré que cela se passait mieux avec les étudiants sans expérience plutôt qu'avec une personne qui avait de l'expérience, mais qui n'était pas réellement motivée.

"Ne serait-ce que pour le respect des engagements d'un contrat signé, on voit la différence. Une personne qui ne connaît rien, mais qui veut travailler, c'est mieux. Le savoir-faire peut s'acquérir, pas le savoir-être", insiste longuement le président avant d'illustrer son propos : "Aujourd'hui, il y a plusieurs personnes qui ne se sont pas présentées à l'entretien. L'année dernière, on les aurait rappelées parce que leur profil nous intéressait. Cette année, on ne les rappellera pas." D'ailleurs, une prime d'assiduité a été mise en place, face au taux d'absentéisme conséquent. "On se retrouve dans une situation où il faut récompenser ceux qui respectent le contrat. Un seul arrêt de travail, et cette prime de 100 euros brut par mois, saute. Ces absences, c'est une charge supplémentaire qui pèse sur l'équipe", explique Arnaud Bennet.

Rendre l'offre attractive

Depuis quelques années, le PAL peine à recruter. Depuis l'année dernière, Arnaud Bennet mise sur plusieurs stratégies. Pour la saison précédente, il avait créé une trentaine de logements mis à disposition gratuitement pour les saisonniers déjà locataires à Clermont-Ferrand. "On essaie de faire en sorte qu'ils ne paient pas deux loyers", souligne-t-il, avant de préciser que ces logements sont plutôt destinés à ceux qui ont des postes dans l'hôtellerie et la restauration, secteur le plus en crise. Un atout majeur pour la branche pour laquelle ils recrutent le plus, avec 115 postes à pourvoir en restauration et 90 en hôtellerie.

Avec la communauté de commune et la Région, une navette a également été mise en place au départ de la gare de Moulins, que ce soit pour les visiteurs que pour les employés. "On essaie de

travailler sur l'attractivité de l'offre que l'on propose". Pour continuer, le PAL propose des formations qualifiantes, telles que de CAP.